



Paris, le 12 septembre 2014

Négociation : notre parti pris sur le déroulement de carrière

Le parti pris de l'Unsa à la négociation du nouvel accord collectif (Nac) repose sur deux enjeux :

- Assurer une **évolution salariale** à l'échelle d'une carrière
- Assurer une **évolution de carrière** avec la reconnaissance de la montée en compétences et l'exercice de fonctions dans son métier, indépendamment des questions d'effectifs.

Pour une évolution salariale :

Nous devons bien entendu tirer les conséquences de la mise en place d'un nouveau système salarial. Les employeurs de l'audiovisuel public l'ont souhaité en faisant tomber l'actuelle convention collective. Le but, imposé par la tutelle, était d'agir sur l'évolution de la masse salariale.

La fin des automatismes, comme le blocage du point d'indice, a été actée à l'Ina et France Télévisions. Nous en tirons la conclusion que nous devons la compenser par l'augmentation significative de la prime d'ancienneté. Pour rappel, notre proposition est de la porter à 1% par année d'ancienneté jusqu'à 20 ans d'ancienneté, puis 0,8% par an au-delà des 20 ans. Par exemple : un salarié qui compte 19 ans d'ancienneté à Radio France aurait une prime d'ancienneté à hauteur de 19% de son salaire de qualification (réévalué après intégration des primes actuelles).

Quant à la progression salariale liée à l'évolution de carrière, deux types d'augmentation sont repris : la mesure salariale (l'avancement actuel) et la promotion. Dans le texte mis sur la table par la direction, la mesure salariale est de 3% et la promotion de 5%. Nous avons demandé de les porter à 4% et 8%. Quelle que soit l'issue de la négociation sur ces chiffres, la promotion sera toujours plus favorable qu'une mesure salariale. Nous défendons donc un système salarial qui offre un nombre de promotions le plus important possible :

Si un métier peut s'exercer sur deux niveaux (deux groupes de qualification), l'évolution salariale sera bien plus importante. Ainsi, un salarié positionné en groupe 5 pourrait bénéficier dans sa carrière de :

3 promotions dans le groupe 5, 1 promotion du groupe 5 au groupe 6, 3 promotions dans le groupe 6, soient potentiellement 7 promotions dans sa carrière.

Positionné dans le seul groupe 5, seules trois promotions seraient possibles à l'échelle d'une carrière. Bien évidemment, nous continuons à revendiquer ce déroulé de carrière pour tous les métiers.

Pour une évolution de carrière :

Le but est bien sûr de progresser dans sa carrière par la **reconnaissance de compétences acquises**. Ces compétences, l'Unsa n'a de cesse de demander leur objectivation dans la nomenclature des métiers. Cela serait la meilleure façon de faire reconnaître l'éligibilité dans le groupe de qualification supérieur de salariés parfois oubliés par leur propre hiérarchie.